

Liminaire - CHS-CT du 16/03/2021

Madame La Présidente,

L'avenir des CHS-CT ne laisse plus de doute: à partir de 2023, c'est fini!

En attendant, la DG le dépouille peu à peu de ses missions puisque, d'après la note d'orientations ministérielles 2021, le CHS-CT ne sera plus réuni pour donner son avis sur les restructurations importantes.

La prévention des risques liés aux évolutions des organisations de travail devra être soumise au comité technique qui sera seul compétent pour examiner ce dossier et proposer des mesures de prévention pour y répondre.

En plein NRP c'est un comble !

De cesse, nous demandons l'arrêt, ou à minima, un moratoire sur le Nouveau Réseau de Proximité. De cesse, nous alertons sur les dégâts humains que représente cette réforme.

Solidaires Finances Publiques veillera à ce que les conditions de vie au travail des agents ne soient pas oubliées et misent au rebut par notre administration.

Les effets de la crise, conjugués aux incertitudes et réformes en cours, sont à l'origine de la montée en flèche des risques psycho-sociaux.

Par ailleurs, le Premier Ministre annonce régulièrement le renforcement du télétravail dans la Fonction Publique, l'élevant à nouveau au rang de «règle».

Pour Solidaires Finances, le télétravail doit être avant tout un choix et face à ce développement grandissant et amené à perdurer de ce nouveau mode d'exercice de nos missions, il devient urgent de travailler à une indemnisation des frais générés (fluide, chauffage, énergie ...) par le travail à domicile. Il revient en effet à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer ses fonctions.

Et il est indispensable d'équiper les télétravailleurs d'un poste complet de travail adapté.

Il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser les collectifs de travail.

En outre, il faut éviter que des tensions émergent entre agents en télétravail et en présentiel.

Une réflexion doit ainsi être portée pour assurer un équilibre dans la répartition des tâches.

Le télétravail, qui était quasiment proscrit il y a un an, est venu également apporter son lot d'effets néfastes : manque de communication, perte d'intérêt, disparition des moments de convivialités, qui permettaient de faire tenir le tout dans une situation déjà critique.

De plus, le budget est une nouvelle fois amputé de 6% de réserve ! Pour nous, une réserve, c'est quelque chose qu'on met de côté pour plus tard, mais là non, c'est tout simplement de l'argent que le CHS-CT n'aura jamais.

Les membres du CHSCT de Solidaires Finances 52 continueront à mettre tout en œuvre pour que cette instance poursuive pleinement son rôle de protection des agent·es.